

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 737

présenté par

M. Potier, M. Garot, Mme Battistel, M. Letchimy, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo, M. Pupponi, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE 11 UNDECIES

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *ter* Au 14°, après le mot : « équitable, », sont insérés les mots : « en confortant l'agriculture vivrière et familiale s'inscrivant dans une démarche de transition écologique, ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France, après avoir engagé la transition écologique de son agriculture souhaite , affirmer son leadership international en matière excellence environnementale et climatique. En cohérence et conformément à ses engagements à la FAO et à l'Accord de Paris, notre pays a vocation à soutenir une agriculture à taille humaine et s'inscrivant dans une transition agroécologique.

Lors de l'examen en CAE, nous avons proposé à la majorité parlementaire, au rapporteur, et au Ministre de travailler à une rédaction commune.